

La Teste – Fermeture de nuit de la RD650 avenue Charles de Gaulle jusqu'au 21 février

Dans le cadre des aménagements de voirie de l'avenue du Général de Gaulle, des travaux de réfection de chaussée en enrobé à chaud et de peinture routière vont nécessiter de réglementer la circulation avenue du Général de Gaulle à La Teste.

Le tronçon compris entre le giratoire de Curepipe et de Clairbois sera donc fermé à la circulation, entre 20h et 06h du matin, du lundi 17 février à 20h au vendredi 21 février à 06h.

Durant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit ainsi que le cheminement piétonnier sur les zones occupées par les travaux. L'accès aux riverains, notamment ceux du lotissement Clairbois sera maintenu pendant la durée des travaux.

Déviations :

Des déviations seront mises en place (voir plan ci-dessous) en fonction des types de véhicules

Une déviation poids lourds sera mise en place de la manière suivante :

- Depuis l'avenue du Général de Lattre de Tassigny (D650), sur la commune de GujanMestras, en direction de La Teste
- Route des Lacs (D652), sur la commune de Gujan-Mestras,
- N 250, sur la commune de Gujan-Mestras,
- N 250, sur commune de La Teste,
- D 1250, – Chemin de Mariolan (D 251),
- Avenue du Général Leclerc (D650), – Boulevard de

Curepipe (D650)

Une déviation véhicules légers sera mise en place de la manière suivante :

- Depuis l'avenue du Général de Lattre de Tassigny (D650), sur la commune de Gujan-Mestras, en direction de La Teste
- Route des Lacs (D652), sur la commune de Gujan-Mestras,
- N 250, sur la commune de Gujan-Mestras, – N 250, sur la commune de La Teste,
- Avenue Frédéric de Candale, – Avenue de Bisserié, – Rue du Président Carnot,
- Rue du Captalat, – Place Jean Hameau,
- Avenue du Général de Gaulle (D 217).

- Avenue du Général de Gaulle (D 217),
- Place Jean Hameau,
- Avenue du Général de Gaulle,
- Rue Lody,
- Rue Jean de Grailly,
- Avenue de Bisserié,
- Avenue Frédéric de Candale,
- N 250, sur la Commune de La Teste,
- N 250, sur la commune de Gujan-Mestras,
- Route des Lacs (D652), sur la commune de Gujan-Mestras.

Enfin une déviation en direction de Port Rocher et du quartier de Bordes sera mise en place de la manière suivante :

- Depuis la place Jean Hameau: – Rue du Port,
- Avenue du Général Leclerc,
- Rue du Passant,
- Rue André Lesca.

- Rue André Lesca,
- Rue du Passant,
- Rue du Port,
- Place Jean Hameau.

PLAN DES DÉVIATIONS

